



PROJET PEDIBUS

12 parents d'élèves étaient présents au cours de la réunion du 7 avril 2009, à laquelle ont également assisté le Maire Paul Martinez, Claude Dutru, Maire-adjoint délégué aux travaux, Patricia Defresne, Maire-adjoint déléguée aux affaires scolaires, Laetitia Fayolle, Conseillère municipale et responsable du projet Pédibus avec Aïcha Louamane, Alain Defresne, Conseiller municipal, Benoît Chaplain, Directeur des services techniques, Marie Vénuat, Directrice de l'école primaire et Pierre de la Soujeole, responsable de la communication.

Le bus pédestre ou Pédibus fait partie des actions en faveur de l'éco-mobilité scolaire, qui vise à **réduire la part des véhicules motorisés dans les modes de déplacements des enfants et adolescents vers l'école**. Il s'agit d'un ramassage scolaire à pied organisé par des bénévoles (parents d'élèves ou non). Tout comme une ligne de bus classique, le bus pédestre a des points de départ, d'arrivée, respecte des étapes déterminées (matérialisés par du marquage au sol et un mobilier urbain adapté) et selon un horaire fixe. Les enfants sont encadrés par 4 bénévoles (un qui se place à l'avant du Pédibus, l'autre à l'arrière, les 2 restant se plaçant côté route). Le Pédibus répond donc à 4 grands objectifs :

I / Les enjeux de l'éco-mobilité

1. Améliorer l'environnement et renforcer la convivialité

L'éco-mobilité scolaire participe à la lutte contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Son impact est d'autant plus important que les trajets domicile-école sont courts. En effet c'est à froid que les moteurs consomment et polluent le plus : **la consommation augmente de 50 % au cours du 1^{er} kilomètre et les émissions de polluants sont de 10 à 15 fois plus élevées qu'à chaud**. Dans certains cas, la climatisation fonctionne à fond au démarrage pour amener l'habitacle à la bonne température ce qui engendre une surconsommation pouvant atteindre 30 %.

*Dans 63 des 90 questionnaires reçus, les parents disaient habiter à moins de 1km de l'école. Par ailleurs, 53 parents n'utilisent leurs véhicules que pour des allers-retours entre l'école et le domicile. **La majorité des enfants scolarisés habitent donc à moins d'1km de l'école mais paradoxalement la majorité des enfants scolarisés vont à l'école en voiture.***

La création d'un Pédibus rassemblant enfants et parents est également une animation susceptible de renforcer les liens et la solidarité à Buchelay, qui se caractérise par un « esprit village » maintenu et un cadre de vie attrayant.

2. Pratiquer un exercice physique régulier et éviter les gaz d'échappement

Le Pédibus répond à des objectifs de santé publique. L'organisation mondiale de la santé parmi d'autres préconise la pratique d'une activité physique de 30mn environ par jour, ce qui correspond à 3 ou 4 km de marche. L'enjeu est d'autant plus fort que l'obésité touchait 15 % des enfants en France en 2006. Par ailleurs, c'est en voiture que l'exposition aux gaz d'échappement est la plus forte et à pied qu'elle est la moins importante.

3. Un projet éducatif

La création d'un Pédibus permet de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et renforce l'apprentissage et le respect des règles de sécurité routière. De ce point de vue, le projet Pédibus est aussi un outil d'émancipation et d'autonomie pour les enfants.

Sur les 90 questionnaires rendus, 29 évoquent le manque d'autonomie de l'enfant comme source d'inquiétude. A l'école primaire, les élèves sont sensibilisés à la protection de l'environnement à travers le projet éducatif porté par les enseignants. Des cours de sécurité routière, pratiques et théoriques, sont également organisés tous les ans.

Mme Vénuat a évoqué au cours de la réunion les travaux des élèves de l'école primaire sur le Projet Pédibus (textes et dessins). Ce projet s'inscrit pour les élèves et les enseignants dans la continuité du Projet d'école qui a pour objectif l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté. Les élèves de l'école primaire suivent également une formation à la sécurité routière en cours d'année. La possibilité d'étendre le Pédibus aux élèves de l'école maternelle a été évoquée et approuvée par l'ensemble des personnes présentes lors de la réunion.

4. Renforcer la sécurité routière et réguler la circulation

En plus d'appuyer l'apprentissage des règles de sécurité routière, le Pédibus allège le stationnement à l'abord des écoles et diminue les difficultés de circulation. Pour les enfants allant seuls à pied à l'école, le Pédibus offre un cadre sécurisé avec des accompagnateurs, des gilets réfléchissants et un groupe qui les rend visibles de loin.

Enfin, la création d'un Pédibus s'accompagne du repérage des lieux où la circulation à pied est dangereuse (trottoirs, passages piétons, etc.) et de leur sécurisation.

Dans 50 des questionnaires rendus les parents déclarent laisser régulièrement leurs enfants aller seuls à l'école. 58 questionnaires évoquent des problèmes de stationnement à l'abord des écoles aux heures d'ouverture et de fermeture et 19 pointent des difficultés de circulation. 60 questionnaires, auxquels il faut ajouter de nombreuses remarques manuscrites, évoquent l'insécurité comme principale source d'inquiétude. Les aménagements de voiries prévus qui seront entamés dès cet été ont pour objectif d'améliorer la sécurité sur les rues René Renault, Pasteur, Péri, Scialloux, route de Mantes et de faciliter la circulation aux abords des écoles (places de parking libérées, dépose-minute).

M. le Maire Paul Martinez a évoqué les futurs travaux de voirie qui ont été proposés par un bureau d'études spécialisé et qui seront entrepris à Buchelay dès cet été : les aménagements du bas de la rue Pasteur (chicanes, plateau, dépose-minute), de la rue Gabriel Péri (plateau), et de la rue René Renault (chicanes) ont été budgétés pour 2009. D'autres solutions de sécurisation des lignes Pédibus ont été évoquées (création d'un parc paysager au Coin du Chêne par lequel les enfants pourraient passer). La rue du Général Leclerc, des Blés et la Place Trolliard ont notamment été citées comme lieux de passage dangereux, ce qui rend la création d'une ligne Pédibus desservant l'Ouest du village et les Hauts de Buchelay difficile.

Les parents transportant des enfants en poussette ne pourront être accompagnateur mais pourront s'insérer dans le Pédibus s'ils le souhaitent.

La Mairie s'engage à assurer la sécurité juridique des parents accompagnateurs à un coût nul pour ces derniers.

II / Le bus pédestre à Buchelay

1. Une démarche qui repose sur l'engagement des accompagnateurs

La Mairie, porteur du projet, apportera son soutien aux responsables du Pédibus en terme d'organisation (inscriptions, réunions régulières des accompagnateurs) d'achat de matériel (trousse de secours, chasubles réfléchissantes, vêtements de pluie, poteaux, signalétique au sol, affiches, etc.) et de communication. En ce qui concerne les assurances, celles des accompagnateurs et des enfants scolarisés suffisent. La Mairie veillera cependant à ce que la sécurité juridique des enfants et des accompagnateurs soit assurée. Le maintien du Pédibus dépend cependant avant tout de l'implication des accompagnateurs qui feront vivre le Pédibus.

Dans 23 des questionnaires les parents se déclarent prêts à changer leurs habitudes, 45 déclarent être prêtes à confier leurs enfants à d'autres adultes et 28 personnes se déclarent prêtes à accompagner plusieurs enfants.

Les fiches d'inscription des enfants et des accompagnateurs seront distribuées l'été en même temps que l'ensemble des fiches d'inscription aux services périscolaires.

Durant l'année, les fiches d'inscription au Pédibus seront envoyées en même temps que les fiches d'inscription à la cantine.

2. Des lignes provisoires dès juin

L'objectif est de créer 2 lignes provisoires dès le mois de juin. La ligne Bleue partirait de la place Denia (Quartier des Aureines) à 7h55 et comprendrait 3 arrêts avant l'école. La ligne Rouge partirait du Quartier des Sapin à 8h00 et comprendrait 2 arrêts avant l'école.

Une ligne partant des Hauts de Buchelay peut-être envisagée. Les lignes qui seront mises en route au mois de juin seront définies courant mai avec l'aide des parents ayant inscrits leurs enfants ou s'étant inscrits comme accompagnateur.

3. Inscription et règlement intérieur

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire comme accompagnateur et inscrire leurs enfants pour le mois de juin. Les fiches d'inscriptions et le règlement intérieur disponibles sont inspirés de ceux de Tremblay-en-France où se trouvent les plus anciennes lignes Pédibus d'Île-de-France. Le règlement intérieur précisera notamment les règles à respecter par les enfants dans le Pédibus. Il sera demandé aux parents de prévenir systématiquement en cas de désistement de leurs enfants. Les accompagnateurs auront la liste nominative des enfants prenant leur ligne ainsi que leurs fiches sanitaires. Les parents pourront voir le trombinoscope des accompagnateurs ainsi que leurs plannings pour la semaine sur les panneaux des écoles et le site de la Mairie. Pour l'école maternelle, un relais entre les ATSEM et les accompagnateurs sera organisé.

4. Lignes définitives

Le mois de juin permettra de préparer la mise en place des lignes Pédibus définitives pour la rentrée scolaire (horaires, trajet) tout en améliorant l'ensemble des aspects du projet (création d'un logo à partir des propositions des enfants, modifications du règlement intérieur etc.)

LA PROCHAINE REUNION AURA LIEU COURANT MAI. ELLE PRESENTERA LES LIGNES PROVISOIRES QUI SERONT MISES EN CIRCULATION EN JUIN. D'ICI-LA LES PARENTS INTERESSES PAR LE PROJET PEUVENT S'INSCRIRE COMME ACCOMPAGNATEURS OU BIEN INSCRIRE LEURS ENFANTS EN TELEPHONANT AU 01 30 98 10 87 OU PAR MAIL A p.delasoujeole@mairie-buchelay.fr